



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 mai 2013

---

L'an deux mil treize, le 7 mai, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

**Etaient présents** : M. Xavier DIOT, M. Bernard ROUSSEAU, M. Guy PIERRE, M. Jacky CHARRUAULT, M. Patrick VIGNAUD, M. Jean-Pierre DELHOUME, M. Pascal TENNEVIN-PERET, Mme Alison MCDONAGH

**Etaient absents** : Mme Christine MAILLOCHAUD, Mme Héloïse PIERRE

**Est désigné secrétaire de séance** : M. Patrick VIGNAUD

<b>Date de convocation</b> : 30 avril 2013	<b>Nombre de conseillers municipaux</b> :
<b>Date d'affichage</b> : 30 avril 2013	- en exercice : 10
	- présents : 8
	- votants : 8

---

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.  
Le quorum n'ayant pas été atteint, la séance du 27 mars a été annulée et reportée au mardi 7 mai à 20h30.

L'ordre du jour suivant est maintenu

- Programme investissement : aménagement de la voirie rue des Vieux Chênes
- Programme investissement : isolation du restaurant
- Programme investissement : défense incendie
- Programme investissement : extension du réseau gaz
- 14 juillet : devis Lacroix Ruggieri
- Office du tourisme : modification des statuts
- Programme voirie 2013
- Convention Atesat
- Adhésion SIEEDV de la commune de Civray
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

### **DELIBERATION 2013-024 : Programme d'investissement : aménagement de la voirie rue des Vieux Chênes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du nouveau coût estimatif concernant l'aménagement de la voirie de la rue des Vieux Chênes par M. MENARD, géomètre à Confolens.

Le nouvel estimatif avec bordures de trottoir en gravillons s'élève à 43 089.10€ HT soit 51 534.56€ TTC dont 2 800€ d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre.

Afin de financer les travaux, il est possible de demander des subventions au Conseil général dans le cadre du Fond de Soutien et d'investissement au développement et à la communauté de communes du montmorillonnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'accepter** l'estimatif des travaux
- **de lancer** l'appel d'offre

- **de demander** les subventions auprès du Conseil général dans le cadre du FSID, et de la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

#### **DELIBERATION 2013-025 : Programme investissement : isolation du restaurant**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un nouveau devis produit par la SARL VERGNAUD concernant l'isolation du restaurant Le Pont Creusé. Il consiste en la suppression des baies existantes et la pose de nouvelles baies en double vitrage verre en securit et des menuiseries aluminium à rupture de pont thermique.

Le montant de l'investissement est de 20 297.38€ HT soit 24 275.67€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les subventions auprès du Conseil général à hauteur de 10 182€ et de la Communauté de communes à hauteur de 1 455€ ont été demandées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'accepter** l'estimatif de l'isolation du restaurant par l'entreprise SARL VERGNAUD pour un montant total de 20 297.38€ HT soit 24 275.67€ TTC.

#### **DELIBERATION 2013-026 : Programme d'investissement : défense incendie Puy Chevrier**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de devis concernant l'installation d'une citerne souple d'une capacité de 120m<sup>3</sup> au lieu dit Puychevrier constituant la défense incendie réglementaire validée par le SDIS.

Citerne :

RCY – 71500 Louhans : 3148.00 € HT soit 3 765.00€ TTC

Alliance pastorale – 86500 Montmorillon : 4 997.00€ HT soit 5 976.42€ TTC

Patrick MARTIN – 86460 Mauprévoir : 4 848.83€ HT soit 5 799.20€ TTC

STPR – 16490 Pleuville : 4 550.00€ HT soit 5 441.80€ TTC

Terrassement:

SARL STPR- 16490 Pleuville : 3 767.50€ HT soit 4 505.93€ TTC

Patrick MARTIN-86460 Mauprévoir: 4 675.00€ HT soit 5 591.30€ TTC

MASSE et fils – 86350 Usson-du-Poitou : 3 501.00€ HT soit 4 187.20€ TTC

Branchement AEP:

SIVEER : 835.00€ HT soit 998.66€ TTC

clôture:

MAISONNIER-86410 Bouresse : 846.36€ HT soit 1 012.25€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'accepter** l'estimatif pour l'installation d'une citerne souple au lieu dit Puychevrier pour un montant total de 8 330.86€ HT soit 9 963.11€ TTC

selon les devis estimatifs suivants :

↳ citerne : Entreprise RCY – 71500 Louhans, pour un montant de 3148.00 € HT soit 3 765.00€ TTC

↳ Terrassement : Entreprise MASSE et fils – 86350 Usson-du-Poitou, pour un montant de 3 501.00€ HT soit 4 187.20€ TTC

↳ Branchements AEP : SIVEER pour un montant total de 835.00€ HT soit 998.66€ TTC

↳ Clôture : Entreprise MAISONNIER pour un montant total de 846.36€ HT soit 1 012.25€ TTC

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à établir les demandes de subventions auprès

↳ Du Conseil Général dans le cadre du Programme d'Aide au Développement des Communes,

↳ De la Communauté de Communes du Montmorillonnais dans le cadre du fond de concours alloué aux communes

**DELIBERATION 2013-027 : Programme d'investissement : extension réseau gaz**  
**Programme d'investissement : extension réseau gaz**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un devis de la SOREGIES concernant l'extension du réseau de gaz à 3 maisons, le multiservice 1-3 rue du lavoir et les 2 logements de Mme TRIBERT 3-5 rue des épis.

Le montant de l'investissement est de 12 479.00€ HT soit 14 924.88€ TTC.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une subvention pourra être demandé auprès du SIEEDV à hauteur de 2 995€. Le montant restant à la charge de la commune est de 1 520€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'accepter** l'estimatif de la SOREGIES pour un montant de 12 479.00€ HT soit 14 924.88€ TTC.
- **d'autoriser** Monsieur le maire à demander une subvention auprès di SIEEDV.

**DELIBERATION 2013-028 : 14 juillet : devis Lacroix Ruggieri**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du devis de la société Lacroix-Ruggieri pour l'organisation du feu d'artifice annuel en date du 14 juillet 2013, pour un montant de 1600€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**:

- **de retenir** la proposition de la société Lacroix-Ruggieri pour un montant de 1600€.

**DELIBERATION 2013-029 : Office du tourisme : modification des statuts**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que l'office de tourisme d'Availles Limouzine a été classé 1 étoile par arrêté préfectoral du 16 juin 2008, pour une validité de 5 ans. Il propose de solliciter le renouvellement de ce classement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de renouveler** la demander le classement en catégorie III de l'office du tourisme d'Availles Limouzine.

**DELIBERATION 2013-030 : Programme voirie 2013**

Monsieur le Maire présente les rapports de la commission de voirie.

La commission voirie informe les membres du Conseil Municipal des devis présentés par la société DL Infra -86000 Poitiers- et l'entreprise STPR -16490 Pleuville- sur des travaux à envisager sur les voies communales. L'estimation s'est portée sur les chemins ruraux suivants :

Route (entreprise effectuant les travaux)	Montant HT	Route (entreprise effectuant les travaux)	Montant HT
Les Courtines (DL Infra)	10 829.40€	Le Peux (DL Infra)	9 681.00€
Les Tours (DL Infra)	6 647.80€	Maison Neuve (DL Infra)	391.60€
Les Forges (DL Infra)	538.00€		

Les arasements d'accotements seront effectués par l'entreprise STPR – Pleuville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **décide** d'accepter les devis de la société DL Infra et l'entreprise STPR, pour le programme 2013 de la réfection de la voirie communale.

**DELIBERATION 2013-031 : Convention Atesat : assistance technique de l'Etat pour la solidarité et l'aménagement du territoire – Renouvellement de la convention à passer avec les services de l'Etat**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, un projet de renouvellement de la convention relative à l'Atesat pour l'année 2013, qui peut être signée entre la Direction Départementale des Territoires de la Vienne et la commune de Saint Martin L'Ars.

Les missions de base concernent les domaines de la voirie, de l'aménagement durable et de l'habitat. Il n'y aura pas de mission complémentaire en 2013. La rémunération annuelle de l'assistance technique sera de 132.96€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de donner** son accord pour signer la nouvelle convention à intervenir entre la Direction Départementale des Territoires de la Vienne et la commune de Saint Martin L'Ars.

**DELIBERATION 2013-032 : Demande d'adhésion au SIEEDV de la commune de Civray**

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre du SIEEDV, informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 26 mars 2013, le Comité du SIEEDV a donné un avis favorable pour l'adhésion au SIEEDV de la commune de Civray.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** la demande d'adhésion au SIEEDV de la commune de Civray
- et **autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

## **Questions diverses**

### **↳ Rénovation de la salle polyvalente, maîtrise d'oeuvre Appel d'offre**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'ouverture des plis a eu lieu le 19 avril 2013. 9 dossiers ont été déposés et 8 sont conformes. Il en ressort des honoraires allant de 7.25% à 12.60%.

Selon différents critères établis par M. Franck MOINE et Mme Julie PIROTTE de la CCM, 4 dossiers peuvent être retenus dont M. MOREAU (Vivonne) avec un taux à 7.25%, CICB Alain BOURDON (Buxerolles) avec un taux à 8.60%, La société ERHOLE (Confolens) avec un taux à 9.75% et la société BEST OF (Poitiers) avec un taux à 10%.

Des questions complémentaires ont été demandées à chaque cabinet d'architecture, le choix définitif se fera le 23 mai 2013.

### **Enquête publique sur l'éolien**

Mme MADRANGE, commissaire enquêteur concernant le projet d'installation d'un parc éolien sur le territoire de la commune, a donné un avis favorable. Cependant, quelques recommandations devront être suivies par l'opérateur WKN.

Le rapport est consultable en mairie.